

*Extrait du registre des délibérations*-----
Séance du mercredi 22 avril 2026
-----**Délibération n° 01_2026_014****Retrait de la délibération 01_2025_124 du 3 décembre 2025
Portant sur l'acquisition de locaux commerciaux rue Henri Barbusse**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 22 avril deux mille vingt-six à 18 h 00
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	33	3	36	36	0	0	13/04/2026	13/04/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Bernadette ROBIN (suppléante de Fabienne TROMPAS), Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Philippe MARME pouvoir à Isabelle CHAPUT,
Patrick RAVARD pouvoir à Geoffroy CANTAT
Brigitte MERCIER pouvoir à Mélanie GROSBOT à partir du point 5 de l'ordre du jour

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Patrick PREVOST

Secrétaire de séance : Clarisse DULUC

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération n° 01_2026_014

**Retrait de la délibération 01_2025_124 du 3 décembre 2025
Portant sur l'acquisition de locaux commerciaux rue Henri Barbusse**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Considérant le courrier de Monsieur Daniel Bône, Président de la Communauté de communes Cœur de France, en date du 25 septembre 2025, manifestant son intérêt pour l'acquisition d'un local commercial (lot n°42), situé rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond ;

Considérant l'avis favorable de Mme Céline Verrier, propriétaire du local, dans son mail du 22 octobre 2025, il a été décidé lors du conseil communautaire du 3 décembre 2025 d'acquiescer ce local ;

Considérant, cependant, le courrier de la SCI BLANC VERRIER, représenté par Mme Camille Verrier du 6 janvier 2026 sollicitant un retrait de la délibération visée ci-dessus invoquant des inexactitudes de fonds ;

Considérant ainsi qu'il est nécessaire de préciser certains éléments du dossier avec l'ensemble des propriétaires ;

La présente délibération a pour objet de retirer la dite délibération.

Le Conseil communautaire prend acte du retrait de la délibération 01_2025_124 du 3 décembre 2025



La secrétaire,

Clarisse DULUC



Le Président,

Emmanuel RIOTTE